



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules



Copie à :
Chrono

adresse
63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

téléphone
04 78 52 22 22

internet
www.ffsb.fr

email daf@ffboules.fr

numéro SIRET
779 825 744 00039

code NAF
9312 Z

Eric LOUAT

Vice-Président de la F.F.S.B

Responsable du championnat des clubs

à

Mmes, MM. les responsables des clubs masculins d'Elite 1, Elite 2, National 1, National 2 et National 3

Réf : EL/FA/431/

Objet : Clubs masculins

Villeurbanne, le 6 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

La décision de passer l'Elite 1 de 8 à 6 équipes a été entérinée par le Comité directeur de la F.F.S.B. du 4 novembre 2021. Cette mesure s'appliquera donc pour la saison sportive 2023/2024.

Au terme de la saison en cours, les montées et descentes seront gérées de la façon suivante :

Elite 1 : Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} du groupe MAINTIEN descendent en Elite 2.

Elite 2 : Les deux premières équipes du groupe TITRE disputent la finale et accèdent à l'Elite 1. Aucune descente.

National 1 : Les quatre ½ finalistes accèdent à l'Elite 2. Aucune descente.

National 2 : Les 4 demi-finalistes (sauf équipes réserves) montent en N1 puis ainsi que le meilleur perdant des ¼ finales (club ayant totalisé le plus grand nombre de points. Si toujours égalité nombre de points faits en phase de poules et ensuite meilleure perf en prog en phase de poule).

Les 2 moins bonnes équipes classées dernières de groupe descendent en National 3.

National 3 : Les 2 premiers de chaque groupe montent en National 2.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations.

Pour Eric LOUAT
La Secrétaire générale,

Marie-Claire BIELLI